EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO Séance du 05 juillet 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le Cinq Juillet à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 28 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET: Dépollution marine et gestion des déchets dans le cadre de la certification « Ports Propres » -Plan de Financement.

PRESENTS: Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS: Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à Michel COLONNA, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Santa DUVAL, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI, François-Joseph SCANAVINO à Ange LARI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS: Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Le Maire expose au Conseil Municipal que la société MARE CORSICA a pour vocation de dépolluer les ports et le littoral Corse à l'aide d'un bateau qui récupère les déchets plastiques, macro-plastiques et hydrocarbures et que ces prestations ont pour but de sensibiliser la population et notamment le jeune public à œuvrer contre la pollution en mer. Cette sensibilisation entre dans le cadre de la certification « Ports Propres ».

Le Maire indique que ce projet a été estimé à 4 997 € HT par an et propose le plan de financement suivant :

TOTAL HT	TOTAL HT	4 997.00 €
Part Communale	20 %	999.40 €
Office de l'environnement	80%	3 997.60 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de dépollution marine et gestion des déchets.
- AUTORISE la demande de subvention auprès de l'Office de l'Environnement dans le cadre de la certification « Ports Propres ».
- DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2024 de la Ville.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 08.07.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 09.07.2024

Fait à PROPRIANO, le 05 Juillet 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240705-2024-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2024

Paul-Marie BARTOLI